



EPALINGES

Concerne : REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL PHILIPPE KOCH, AU NOM DU GROUPE UDC « POUR GARDER DES ECOPOINTS PRATIQUES ET VEILLER A CONTINUER LA RECUPERATION DU PAPIER ET DU PLASTIQUE » - Préavis n° 18/2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Législatif du mardi 14 février 2017, le Conseil communal a enregistré la transformation de la motion déposée par Monsieur le Conseiller Philippe Koch le mardi 13 décembre 2016 en postulat invitant la Municipalité à poursuivre la récolte des plastiques et du papier dans les écopoints.

En annexe, vous trouverez le texte intégral de cette intervention.

✧ ✧ ✧ ✧

1. Objet du postulat

Le postulat de M. Koch invite la Municipalité à poursuivre la collecte des plastiques et du papier dans les écopoints, afin que *toute la population puisse continuer de trier ses déchets comme cela s'est fait jusqu'ici, c'est à dire avec des écopoints complets et pratiques.*

2. Dispositions législatives en vigueur

Notre service technique travaille depuis longtemps sur la problématique soulevée par l'initiative de M. Koch. Il ressort des investigations que le recyclage des plastiques souples pose encore de multiples problèmes. Le Conseil d'Etat s'est vu interpellé à ce sujet le 20 septembre 2016 par un postulat intitulé « *Pour un recyclage complet des déchets plastiques sur sol vaudois* ».

La Municipalité vous transmet ici une partie du rapport de la Commission chargée d'étudier ce postulat, partie relative à la position du Conseil d'Etat.

POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La collecte séparée s'impose dans une logique de préservation des ressources pour les déchets plastiques qui sont homogènes propres et présents en quantité importante. Ceci est pratiqué de longue date dans l'industrie travaillant ces matériaux. La collecte est en place depuis plusieurs années, avec succès tel que pour les bouteilles de PET (catégorie 1).

Plus récemment, Coop et Migros ont généralisé la reprise des flaconnages plastiques en PEHD (catégorie 24). Plusieurs communes offrent aussi cette prestation à titre subsidiaire. De même, le polystyrène (catégorie 6) expansé (communément appelé Sagex) issu des emballages est collecté afin d'être réintroduit dans la chaîne de fabrication d'isolat pour bâtiments.

Les autres plastiques ménagers sont en revanche plus problématiques, car ils sont constitués d'un mélange hétérogène de substances et d'additifs et sont souvent souillés. Ils ne se prêtent donc pas

forcément au recyclage, mais c'est la valorisation thermique, dans les usines d'incinération qui présentent un taux de rendement énergétique élevé, qui fait sens. L'intérêt de la valorisation thermique est partagé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), par Swiss Recycling et l'organisation Infrastructures communales (centre de compétences de l'union des villes suisses et l'association des villes suisses). Ces associations ne recommandent pas aux communes la mise en place d'un sac de collecte pour plastiques mixtes issus autres que le PET et les flacons.

L'art. 126 de l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLEN) met sur pied d'égalité la valorisation matière et la valorisation énergétique (ou thermique). La première doit être privilégiée chaque fois qu'elle s'avère possible. La seconde intervient lorsque l'objectif ne peut être atteint, en raison par exemple de mélanges de substances trop importants, de quantités insuffisantes, etc. En effet, plusieurs conditions doivent être remplies pour justifier la mise en place d'une filière particulière de recyclage :

- Elle doit présenter un avantage écologique avéré par rapport à son coût ;*
- La demande pour les produits du recyclage doit être assurée ;*
- Le financement de l'opération doit être garanti ;*
- Le matériau doit être présent en quantité suffisante et présenter un degré élevé de pureté et d'homogénéité sans présenter de risque du point de vue de l'hygiène.*

Ces conditions ne sont pas toujours remplies pour les plastiques ménagers autres que le PET. En termes de quantité, le plastique contenu dans les ordures ménagères collectées par les communes vaudoises ne représente guère plus de 20 kg par habitant et par an. En comparaison, les déchets organiques correspondent à 200 kg par habitant et par an, mais il existe encore un potentiel supplémentaire de 40 kg. Ces matériaux-ci constituent étonnamment un enjeu nettement plus important. En outre, dans la mesure où les ménages ont la possibilité de se débarrasser des plastiques qui les gênent (bouteilles PET, flacons) par le biais de commerces ainsi que certains dispositifs communaux offrant des possibilités de reprises, ne restent alors que des plastiques mixtes qui constituent un magma de différentes substances souvent souillées, très difficiles à recycler.

La population est déjà appelée à trier le carton, le papier, le verre, les déchets organiques, les piles, les métaux, les textiles, les appareils électriques ou électroniques, ainsi que les autres déchets spéciaux.

Demander à la population d'identifier et de déposer séparément 7 catégories de plastiques semble très compliqué, voire illusoire. La seule commune à avoir fait un test en ce sens est celle de Vevey. Or, elle est revenue en arrière, d'une part au vu de la confusion et de l'incompréhension engendrées et d'autre part, car le produit n'était pas valorisable.

En outre, la mise en place du dispositif de tri adéquat entraînerait des coûts pour les communes avec des répercussions attendues sur les taxes prélevées auprès des ménages et des entreprises.

Concernant la valorisation thermique (mise sur pied d'égalité avec la valorisation matière dans l'OLEN), les collectivités publiques, soit le contribuable, ont consenti des efforts financiers importants pour doter le pays d'usines d'incinération qui assurent une prise en charge sûre et respectueuse de l'environnement pour les déchets que l'on ne parvient pas à trier et qui sont incinérables. En revanche, les filières de recyclage de plastiques répondent à des intérêts privés. La gestion est moins transparente. En effet, il est constaté qu'un certain nombre des plastiques récoltés et triés finissent dans des décharges à l'étranger.

En matière de préservation des ressources, la priorité réside dans la réduction à la source. Il est plus efficace de se concentrer sur cet aspect. A cet égard, Migros Vaud a par exemple cessé de fournir des sacs plastiques gratuitement en caisse et propose des sacs recyclables. L'objectif atteint dépasse

*les espérances, puisqu'il est constaté une diminution de 90-95% de la consommation des emballages plastiques. L'engagement devrait se poursuivre à l'échelle fédérale, par le biais de la motion De Buman*⁹.

Le sujet a été évoqué par le chef de la Direction vaudoise des ressources et du patrimoine naturels avec ses homologues neuchâtelois et genevois. Aucun d'eux ne souhaite s'engager dans une filière de recyclage du plastique, en raison des arguments susmentionnés.

Mme la Conseillère d'Etat s'avère donc dubitative quant à la possibilité de mettre sur pied, à l'échelle vaudoise, une filière réellement efficace de reprise des plastiques.

La Municipalité d'Epalinges partage la position du Conseil d'Etat et ne connaît pas de filière capable de prendre en charge les plastiques souples pour en assurer un réel recyclage. Actuellement les plastiques souples et alimentaires ne sont pas collectés en déchèterie. Ceux qui se trouvent mélangés à la fraction de flaconnages, qui sont acheminés vers l'usine RC-plast de Grandson, font l'objet d'un refus de tri et sont redirigés vers l'usine thermique TRIDEL à Lausanne. Ils font donc un aller-retour inutile et coûteux. Le service technique continue d'investiguer pour trouver une solution satisfaisante.

Notons, en outre, que les arguments développés quant au recyclage des plastiques s'appliquent à toutes les matières récoltées et que le papier ne fait pas défaut à la règle. La récolte du papier-carton en écopoint n'aurait de sens que si le tri était rigoureux et que chaque benne puisse être acceptée pour recyclage.

3. Prestations modifiées en décembre 2016

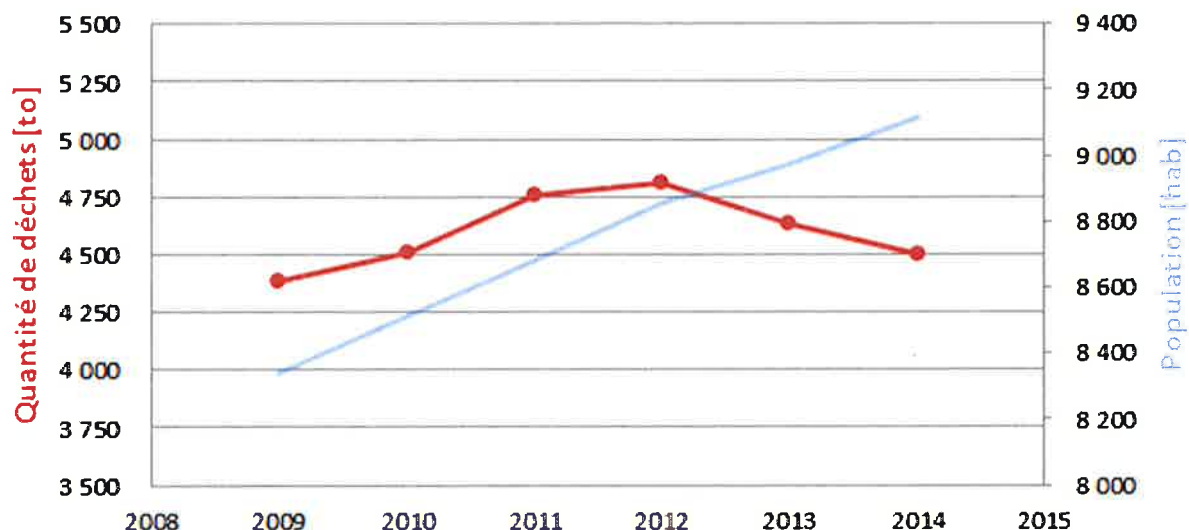
Dès l'introduction de la taxe au sac, la Municipalité a décidé de soulager les usagers en dotant les écopoints de conteneurs de collecte du papier et des plastiques. Cette mesure visait à diminuer le volume des déchets destinés aux sacs taxés, qui contenaient encore trop de papier, à la charge des habitants de la Commune et prenait tout son sens dans la perspective qu'une filière de recyclage des plastiques se développe à court terme.

Au vu des nombreux refus de prise en charge par le repreneur du papier-carton, la Municipalité a été amenée à reconsidérer son offre. Un nombre croissant d'incivilités – présence d'ordures ménagères, d'objets encombrants (pièces de vélos, piano électronique, plastiques de toutes sortes, etc.) - contraignait le transporteur à acheminer le papier directement à l'usine Tridel, pour faire l'économie du trajet vers le repreneur.

4. Situation actuelle

La Municipalité a donné mandat à l'entreprise CSC-déchets d'analyser la gestion des déchets urbains à Epalinges. Il ressort de son rapport que le coût de cette gestion est trop élevé à Epalinges et propose diverses solutions visant à en réduire la charge financière.

L'évolution des tonnages de déchets urbains (incinérables et valorisables) pris en charge par la commune d'Epalinges entre 2009 et 2014 est présentée ci-dessous :



La quantité de déchets est passée de 4'380 tonnes en 2009 à 4'500 tonnes en 2014, avec un pic à 4'800 tonnes en 2012. L'effet de l'introduction de la taxe au sac sur les quantités produites, la valorisation dans d'autres filières communales ou le changement de consommation peuvent peut-être expliquer l'inflexion amorcée dès 2013.

Papier - carton

Concernant le papier et le carton, les conclusions de CSC-déchets sont sans appel :

Le coût de gestion du papier-carton est largement supérieur à la moyenne suisse. Le coût à la tonne de la collecte des conteneurs semi-enterrés privés est environ 4 fois plus élevé que celui de la collecte en porte-à-porte (valorisation comprise).

Les frais les plus importants sont liés aux écopoints pour lesquels les coûts d'incinération (qualité insuffisante pour une valorisation par recyclage) viennent s'ajouter à ceux de la collecte déjà très élevés.

Type de collecte	Tonnage [t]	Coût annuel [CHF]	Coût à l'habitant [CHF/hab]	Coût à la tonne [CHF/t]
Porte-à-porte	298	17 500	2	59
Conteneurs semi-enterrés	52	13 500	1	260
Ecopoints	160	82 000	9	512
Total	510	113 000	12	222
<i>Moyenne suisse</i>			3	48

La Municipalité a lancé un appel d'offres pour la collecte des déchets sur le territoire de la Commune, qui a été emporté par l'entreprise Transvoirie. Celle-ci a fait l'acquisition de nouveaux camions qui vont permettre de rationaliser la collecte des déchets et le désenclavement des écopoints.

La récolte du papier et du carton en écopoint représente un surcoût qui multiplie par quatre la charge qui devrait être celle liée à ce type de déchets. En outre elle vient s'ajouter aux

deux autres collectes mises en place à Epalinges : la récolte en porte-à-porte et la collecte en déchèterie. La Municipalité tient à conserver ces deux prestations. D'autre part, le tri des matières valorisables récoltées doit être rigoureux si l'on veut obtenir des repreneurs le meilleur prix. En déchèterie, celui-ci se fait sous l'œil vigilant des responsables qui doivent régulièrement intervenir pour rappeler aux usagers la destination de leurs déchets, voire procéder à un second tri pour éliminer des bennes les éléments qui ne devraient pas s'y trouver. Il semble donc utopique d'imaginer que ce tri va s'effectuer dans les règles de l'art en écopoints non surveillés.

Rappelons que la collecte du papier et du carton a lieu deux fois par mois, le mercredi. Cette nouvelle cadence, doublée pour tenir compte de l'importante augmentation des tonnages de papier trié consécutive à l'introduction de la taxe au sac, répond actuellement parfaitement aux besoins des habitants de la Commune. S'il demeure quelques problèmes, ceux-ci sont majoritairement dus au sous-équipement en conteneurs d'immeubles locatifs. Les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées qui ne disposent pas d'un véhicule peuvent faire appel à la voirie pour la prise en charge de cartons volumineux destinés à la déchèterie.

Plastiques

Lors de l'introduction de la taxe au sac, la Municipalité a doté les écopoints de conteneurs destinés à la collecte des plastiques afin d'apporter un soutien aux citoyens et d'habituer ceux-ci à un nouveau tri. En effet, les avancées technologiques permettaient d'espérer l'ouverture à court terme de nouvelles filières de recyclage.

Si le Groupe Cand-Landi a inauguré sa nouvelle usine de Grandson en septembre 2016, cette dernière ne peut, à l'heure actuelle, traiter l'ensemble des plastiques que nous sommes appelés à consommer. Nous y envoyons les flaconnages et les « pet ». Les plastiques durs repris en déchèterie seront également recyclés, pour autant que les plastiques « parasites » ne représentent pas un trop fort pourcentage de nos livraisons. Cette contrainte implique un surcroît de travail pour les employés de la déchèterie qui sont quotidiennement amenés à procéder à un contrôle méticuleux des bennes de plastiques pour en retirer tout ce qui pourrait justifier un refus de RC-plast. En cas de refus, le transporteur doit reprendre en charge la livraison et l'acheminer vers l'usine Tridel où elle sera incinérée. Cet aller-retour représente un important surcoût qui vient s'ajouter aux taxes d'incinération. A l'instar de la collecte du papier, celle des plastiques exige une rigueur que nous ne pouvons pas imposer à la population ni contrôler en continu.

En l'état actuel de la technique, il n'existe aucune filière de recyclage pour les plastiques à usage alimentaire et plastiques souples remplissant les critères cumulatifs définis par le législateur fédéral et cantonal, à savoir : une valorisation qui soit techniquement possible, économiquement supportable et écologiquement avantageuse (art. 12 Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets ; art. 12 al. 1 Règlement d'application de la loi cantonale sur la gestion des déchets). Si les déchets urbains ne peuvent pas être recyclés, ils doivent être valorisés par incinération et le coût de leur élimination mis à la charge de leur détenteur, via l'utilisation des sacs taxés, conformément aux directives de l'Office fédéral de l'environnement.

Le service technique d'Epalinges recherche, en collaboration avec les responsables du CID (Centre intercommunal de gestion des déchets - Lausanne), les moyens d'atteindre une qualité optimale des plastiques collectés et les diriger vers l'usine de recyclage de Grandson. Cette filière est d'ores et déjà prise en compte. Il n'en reste pas moins que nombre de

plastiques à usage alimentaire sont actuellement non recyclables et que leur seule valorisation reste l'incinération.

Actuellement, le meilleur moyen de limiter l'impact des plastiques sur le volume de nos sacs poubelle est d'utiliser les possibilités de reprise de ces derniers par les commerces qui les mettent en circulation. La plupart des grandes enseignes ont installé dans leurs magasins des points de collecte. S'il prend l'habitude de laisser en magasin une bonne partie de ses emballages plastiques, chaque fois qu'il fait ses courses, le citoyen verra le volume de sa poubelle diminuer d'autant. Nombre d'enseignes proposent une reprise des emballages et la position officielle de celles-ci tend vers un développement de cette politique.

Notons encore que l'organisation d'une reprise par la collectivité des plastiques « ménagers » engendre des coûts importants qui seront finalement supportés par les contribuables (transport des bennes vers l'usine Tridel, taxes d'incinération, engagement du personnel communal pour l'entretien des écopoints et le tri supplémentaire nécessaire).

5. Contexte palinzard

La Municipalité a chargé le service technique d'étudier toutes les pistes qui permettraient d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire communal. Dans ce cadre, l'offre de collectes en écopoint doit répondre à différents critères visant à un meilleur rendement, tant économique qu'écologique. L'expérience de ces dernières années a montré que les incivilités ont diminué presque proportionnellement à l'offre de types de matériaux collectés. L'état général de nos écopoints s'est considérablement amélioré depuis la suppression des collectes des plastiques et du papier-carton.

Les incivilités qui transformaient rapidement nos écopoints en décharges ont amené la Municipalité à organiser leur surveillance et à sanctionner les contrevenants, opération coûteuse et chronophage pour nos services. Néanmoins ces opérations de surveillance vont se poursuivre. Gageons que l'application des sanctions dissuadera les plus tenaces. Rappelons encore que le règlement communal sur la gestion des déchets s'applique à tous. A ce titre, les gérances des immeubles locatifs seront contactées au cas par cas et en fonction des problèmes rencontrés pour vérifier l'existence en nombre suffisant des conteneurs destinés aux locataires. Pour leur part, les propriétaires de villa seront rendus attentifs au temps gagné lors des ramassages si leurs conteneurs sont conformes au règlement et adaptés au type de déchets qu'ils contiennent.

Pour rappel, Lausanne a supprimé les plastiques à usage alimentaire et souples de la liste des déchets repris en déchèterie dès le 1^{er} janvier 2017. Elle était, avec Epalinges, la dernière commune du canton à offrir cette prestation qui contrevient aux droits fédéral et cantonal. Epalinges s'est vue remettre à l'ordre par Monsieur Prix qui dénonçait le coût excessif de l'élimination des déchets. Si l'ouverture d'une déchèterie communale va nous permettre de diminuer singulièrement cette charge, nous nous devons de poursuivre nos efforts et de diminuer encore les coûts liés à la gestion des déchets pour atteindre les objectifs fixés par le Canton.

Le bureau CSC-déchets a proposé en 2016 une redéfinition du concept global de gestion des déchets pour l'optimiser et en réduire les coûts. Il convient, par exemple, d'analyser l'efficacité des ramassages en porte-à-porte, de réévaluer leur fréquence en fonction des volumes collectés et des parcours effectués, etc. L'effort de communication à la population va être poursuivi jusqu'à parfaite compréhension par les habitants de la Commune des raisons des changements qui sont et seront apportés.

Enfin, compte tenu des informations ci-dessus, la Municipalité porte à votre connaissance qu'elle n'entend pas donner suite à l'invitation exprimée par M. Koch au nom du groupe UDC, et donc qu'elle ne compte pas réimplanter des conteneurs de collecte du papier et des plastiques dans les écopoints communaux.

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard

Motion
Pour des écopoints complets et pratiques

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ces dernières semaines nous avons constaté que l'écopoint de la Croix-Blanche a été dépourvu de son Mollok papier. Etonnant de constater qu'aucune communication préalable n'a été faite à ce sujet.

Il semblerait donc que la Municipalité ne souhaite plus collecter certains déchets dans les écopoints communaux.

Le groupe UDC estime nécessaire que toute la population puisse continuer de trier ses déchets comme cela s'est fait jusqu'ici, c'est à dire avec des écopoints complets et pratiques.

Nous souhaitons donc déposer la motion suivante :

Afin que les écopoints restent aussi pratiques qu'ils l'ont été jusqu'ici, la Municipalité veillera à continuer la récupération du papier et du plastique dans tous les écopoints communaux.

Cette motion s'accompagne d'un vœu :

Nous demandons à la Municipalité de ne pas modifier les écopoints tant que notre conseil n'aura pas traité le sujet. *et de revenir au printemps avec des papiers complets. Merci*

Epalinges, le 13 décembre 2016

